MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2024

VICTIME DE VOL ? D'ESCROQUERIE ? DE VANDALISME ? DÉPOSEZ PLAINTE EN LIGNE SUR LE PORTAIL « MA SÉCURITÉ »

Expérimenté depuis le mois de décembre 2023 en Gironde, ce dispositif gratuit est désormais disponible sur l'ensemble du territoire national. Cet outil mis à disposition des usagers et des services de police et de gendarmerie permet de porter plainte via une démarche entièrement dématérialisée, sans se déplacer.

Elle est proposée pour les faits d'atteinte aux biens, comme les vols ou les dégradations, dont l'auteur est inconnu :

- Dégradations
- Vols ou cambriolages
- Vol de carte bancaire suivi d'utilisation(s) frauduleuse(s)
- Escroqueries (hors escroqueries sur internet, éligibles au dispositif THESEE)
- Autres atteintes aux biens

Comment déposer plainte en ligne ?

☑ Je me rends sur la plateforme dédiée Ma Sécurité ou l'appli Ma Sécurité : https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne

☑ Je réponds à quelques questions pour vérifier que l'infraction dont j'ai été victime entre dans le cadre d'une plainte en ligne (notamment ne pas connaître l'auteur).
☑ Je m'authentifie avec France Connect pour prouver mon identité.
☑ Je remplis ma déclaration avec tous les détails sur l'infraction dont j'ai été victime.
☑ Après validation de ma déclaration, un policer ou gendarme l'étudiera et je recevrai sur mon adresse mail les suites données.

Le dépôt de plainte en ligne est accessible aux particuliers de nationalité française ou étrangère, aux entreprises, aux administrations ou encore aux associations. En fonction des éléments déclarés, un policier ou un gendarme pourra prendre contact avec l'usager afin qu'il vienne compléter sa déclaration initiale au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Tél. : 01 40 07 22 22
Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08